

Compte rendu des CAP locales
des 2 et 10 juillet 2015
Recours en révision de l'entretien
professionnel

Les élu-e-s CGT, dès la fin des évaluations, ont été présents pour aider les agents à décrypter leur compte rendu et les informer sur les procédures d'appel. Une aide a été apportée pour la rédaction du recours hiérarchique et l'appel en CAP locale. Nous avons aussi particulièrement surveillé les délais.

Les CAP locales se sont réunies le 2 juillet 2015 pour les cadres C (14 dossiers), le 10 juillet pour les cadres B (8 dossiers), pas d'appel en A.

Soit au total 22 dossiers contre 18 en 2014.

Conséquence : toutes les réserves n'ont pas pu être distribuées et elles étaient encore nombreuses cette année. Elles ne sont néanmoins pas perdues et pourront être distribuées lors de la prochaine campagne d'évaluation.

Conseil : nous le disons et le redisons chaque année : **FAITES APPEL !** C'est un droit et cela peut vous faire gagner quelques mois pour atteindre l'échelon suivant. Ne vous arrêtez pas forcément au stade du recours hiérarchique.

Plus de 70 % des agents du département ont obtenu une majoration, par conséquent il reste environ 30 % de mécontents.

Autre conseil : confiez votre dossier aux élu-e-s CGT, leur compétence et leur pugnacité ont permis d'obtenir de nombreuses majorations et modifications cette année encore !

En ouverture, nous avons lu notre déclaration liminaire (jointe à ce compte rendu).

Nous rappelons notre forte opposition à ce système de notation/évaluation qui répond au double objectif de faire travailler les agents prioritairement en fonction d'objectifs ciblés et jugés rentables et d'introduire la rémunération au mérite.

Nous dénonçons également la procédure du **recours hiérarchique**. Elle est très lourde avec un délai très court et dissuade certainement de nombreux collègues de faire appel. Nous demandons expressément qu'il soit mis fin à cette procédure qui dépossède les élus en Cap de leur rôle en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté dès ce stade.

La Direction est consciente des disparités de rédaction entre les 2 filières. L'appréciation générale est souvent plus développée en filière fiscale. La Direction affirme qu'elle sait décrypter et qu'elle en tient compte pour les listes d'aptitude.

917 agents ont été évalués. 39 agents ont déposé un Recours Hiérarchique (contre 34 en 2013):

22 en catégorie **C** (2 admissions totales, 9 rejets partiels, 11 rejets totaux), **12** en catégorie **B** (1 admission totale, 2 rejets partiels, 9 rejets totaux) et **5** en catégorie **A** (1 admission totale, 1 rejet partiel, 2 rejets totaux).

2 réductions d'ancienneté ont été distribuées pour un agent C et un A.

RESERVES AVANT CAPL

Cadre A : 2 X 1 mois et 1 X 2 mois

Cadre B : 10 X 1 mois et 2 X 2 mois

Cadre C : 7 X 1 mois et 3 X 2 mois

Toutes les réserves n'ont pu être distribuées faute d'appels en nombre suffisant mais aussi parce que la Présidente de la CAPL n'accorde pas de majoration sur tous les dossiers. Il y avait également quelques réserves prévues pour les cadres A mais aucun n'a fait appel !

Les élu-e-s de la CGT Finances Publiques étudient tous les recours mais ne défendent que les dossiers qui leur ont été confiés par les agents.

La CGT défendait donc 12 dossiers : 8 C et 4 B (CFDT 4 dossiers, Solidaires 6 dossiers, FO pas de dossier).

Nous remercions les collègues de la confiance qu'ils nous ont accordée pour la défense de leur recours.

Les élu-e-s CGT ont démontré dans les 2 CAPL l'incohérence et l'injustice du système mettant en évidence la non reconnaissance de la valeur professionnelle de l'agent défendu.

Pour deux dossiers, nous avons même obtenu la réécriture totale de l'appréciation générale qui avait été sabrée par le chef de service !

Sur les 12 dossiers défendus par la CGT Finances Publiques, nous avons obtenu de très bons résultats.

RESULTATS CGT :

CAPL agents C :

- une majoration de 2 mois pour 1 collègue
- une majoration d'1 mois pour 2 collègues
- Des modifications de l'appréciation générale (dont une réécriture totale) et/ou du tableau synoptique sur 7 dossiers au total, avec notamment 5 croix en « Excellent ».

CAPL agents B :

- une majoration de 2 mois pour 1 collègue
- la réécriture totale de l'appréciation générale pour 1 collègue
- 1 modification de l'appréciation générale pour 1 collègue

Nous sommes vraiment très satisfaits d'avoir obtenu ces très bons résultats. Les dossiers défendus sont d'abord très bons et la compétence de nos élu-e-s fait aussi la différence.

Les réponses aux recours sont parfois très « blessantes », l'évaluateur (chef de service ou encadrant) voulant absolument justifier l'absence de majoration.

Par contre nous avons apprécié des réponses qui ne remettent pas en cause la valeur professionnelle des agents mais condamnent le système du contingentement.

Les discussions menées dans le cadre des CAPL conduisent à rappeler l'importance de se faire assister par un élu dès la rédaction du recours hiérarchique.

Celui-ci est obligatoire pour aller ensuite en appel devant la CAPL/N.

C'est une procédure écrite et on a pu constater que le contenu de cet écrit est déterminant si l'on envisage par la suite de faire appel.

Il est donc conseillé, au stade même du recours hiérarchique, de viser l'ensemble des éléments sur lesquels on envisage de faire porter l'appel, car SEULS les points sur lesquels porte le recours peuvent être ensuite évoqués devant les CAP.

Il est conseillé aussi d'être le plus précis possible dans ce que l'on demande et sur les points que l'on souhaite voir modifier.

Enfin, une fois encore, les réserves de majoration non utilisées à l'issue de la CAPL témoignent de l'opportunité de faire appel dès lors que l'on n'obtient aucune majoration.

Suite à ces CAPL, la Direction vous communiquera le résultat de votre appel.

Vous devrez en accuser réception. À compter de cette date d'AR, vous avez quinze jours pour porter votre dossier devant la CAP nationale par simple courrier remis à votre chef de service. Nous pouvons vous aider à le rédiger.

Ces CAP démontrent aussi, encore une fois, l'inutilité de l'entretien d'évaluation qui ne garantit en rien une majoration de la note.

Pour être toujours mieux défendus et respectés, adhérez à la CGT.

Vos élu-e-s en CAPL : Sophie RAULT, Loïc SPEGAGNE (CAPL A), Christophe RISSEL, Ilango NADARASSIN (CAPL B), Olivier AMICEL, Isabelle LANDRIER, Anouk LE CLOEREC, Mickaël MOREAU (CAPL C).

Bulletin d'adhésion CGT FiP Morbihan

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Catégorie : Grade : Échelon :

Filière fiscale

Filière gestion publique

Adresse administrative :

.....
.....
.....
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative : Adresse personnelle (préciser) :

Bulletin à renvoyer à Christophe RISSEL SIE LORIENT NORD 1, place de l'Hôtel de Ville 56 322 LORIENT cedex